

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/08/2023

Date de convocation : 04/08/2023	Conseillers en exercice : 13
Date affichage : 17/08/2023	Conseillers présents : 11

L'an Deux Mille vingt-et-trois, le 10 août, Le Conseil Municipal de la commune de SAINT- CREPIN ET CARLUCET, dument convoqué s'est réuni à 21 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire

**Présents** : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, ROULLAND MARIE-CLAUDE, TEILLAC GERARD, VAN DEN OSTENDE PASCALE, VERGNOLLE NATHALIE

**Absents excusés** : LEBLATIER DIDIER, SCANDELLA ERIC

Mr Christian LEYMARIE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

- Vote des participations
- Points sur les dossiers en cours
- Déploiement de la fibre. Nécessité élagage
- Divers

### **DELIBERATIONS :**

#### **N° 2023-08-01 : participations 2023**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après délibération, vote les participations suivantes :

<b>Nom Tiers</b>	<b>Libellé</b>	<b>POUR 2023 BUDGETE 60 000</b>
REGION NOUVELLE AQUITAINE	Participation transports scolaires	6 250,00
SIVU EQUIPEMENTS SPORTIFS	Participation SIVU équipements sportifs	12 500,00
SIU VS MONTIGNAC	Participation frais transport scolaire	100,00
PROISSANS (COMMUNE)	Participation dépenses 2023	30 810,00
	<b>Total :</b>	<b>49 403,00</b>

#### **N° 2023-08-02 : Règlement intérieur temps périscolaires et transports scolaires.**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur des temps périscolaires et d'y inclure les temps de transports scolaires
- Que le règlement entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2023
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout document nécessaire à l'application du présent règlement

### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE : NECESSITE D'ELAGAGE**

Le maire indique à l'assemblée que les travaux de déploiement de la fibre sur notre commune sont prévus très prochainement. Le réseau fibre utilisera les poteaux téléphoniques existants. Il va être installé en sommet des poteaux existants, avec la mise en place d'une réhausse. Il est impératif que le réseau télécommunications soit dégagé de toute végétation.

Une lettre sera envoyée aux propriétaires, dans le but de leur demander d'effectuer cet élagage avant le **10/10/2023 impérativement**, pour permettre les travaux sur le réseau téléphonique. Sans quoi le déploiement de la fibre peut être différé pour l'ensemble de la commune.

À défaut d'élagage, les travaux seront commandés et réalisés aux frais des propriétaires.

### **DIVERS :**

- Point sur travaux du retable de l'église de Saint Crépin : les travaux avancent et seront bientôt terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.